## ANNEXE 2

## Fiche de prise en charge des besoins médicaux spécifiques de l'élève dans le temps et l'espace scolaire

(à adapter selon les besoins et réalités de terrain)

Document à remplir au moment de la détection d'une pathologie... à revoir régulièrement...

A compléter en concertation avec, l'élève, ses parents, la direction, les enseignants concernés, le Service PSE ou le Centre PMS, le médecin traitant,...

Nom et prénom de l'élève :	
date de naissance ://	
Classe :	
Nom des parents ou du représentant légal	Nom du médecin traitant
Tél (s):	Tél :
Adresse(s):	Adresse :
Aménagements nécessaires et raisonnables en fonction des besoins médicaux spécifiques de l'élève	(Exemples non exhaustifs: Modification de l'horaire, adaptation de certaines activités, organisation d'activités de substitution, adaptation des locaux, matériel spécifique, besoin d'accompagnement, local pour kiné, dispense de cours, lieu de repos, aide à l'alimentation, temps supplémentaire aux contrôles et examens, place fixe dans la classe (certains enfants souffrant de troubles psychiques supportent mal les changements,)
Administration des médicaments (noms, doses et horaires). Lieu où les médicaments sont mis à disposition. Coordonnées des personnes pouvant y accéder	Exemple : frigo, personne qui a les clés de l'armoire où sont enfermés les médicaments,

Régime alimentaire (allergies)	
Signes nécessitant une intervention <u>sans</u> <u>recourir à la procédure d'urgence</u>	
Signes nécessitant une intervention en urgence	
Procédure en cas d'urgence	
Coordonnées des personnes à contacter en	
urgence (Tél, GSM)	
- Premiers secours, infirmière,	
- Parents ou responsables parentaux : (coordonnées du lieu de travail)	
- Médecin	
Quand appeler une ambulance ? (n° 112 ou n° d'urgence)	
Que faire en attendant l'ambulance ou autre personne contactée ?	Exemple : ne jamais laisser l'enfant seul, le mettre en position latérale de sécurité, éloigner les objets dangereux en cas de crise d'épilepsie.
Quand faut-il prévenir les parents ?	

Date et signatures (le chef d'établissement, les parents ou les responsables parentaux, l'élève et, le cas échéant, les personnes qui ont participé à l'élaboration de la fiche.)